

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 733

présenté par

Mme Thill, Mme Ménard, M. Son-Forget, M. Meyer Habib, M. Zumkeller, M. Lagarde,
Mme Lorho et Mme Bassire

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à empêcher la création d'embryons chimériques. Il est tout à fait regrettable de devoir rappeler que les recherches et le progrès technique doivent se passer de toute limite et de toute règle morale.

Il a été répondu en commission que les chimères "c'est extrêmement encadré". C'est donc bien la preuve que c'est dangereux, il ne faut donc pas encadrer, mais interdire ces bricolages. L'objectif généreux de soigner des gens ne peut pas justifier le mélange des espèces. L'humanisation des souris donne peut être des résultats mais ensuite, quelles en seront les conséquences pour la génération d'après?

Par ailleurs, il est dit que les chimères "mix de cellules animales et cellules humaines" : "c'est le seul moyen que nous ayons de faire ceci ou cela"... or l'aspiration à plus d'écologie qui s'est exprimée dans les urnes traduit aussi le rejet de ce genre de projets. D'ailleurs la très grande majorité des Français n'imaginent pas que se discute actuellement au Parlement l'ouverture aux recherches avec "mix de cellules humaines et animales". Si les gens mangent bio et cherchent à s'habiller avec du coton respectueux de l'environnement, il est bien évident qu'ils ne veulent pas de ces bricolages et de ces mélanges humain/animal.

Créer des chimères de toute pièce, c'est ouvrir la porte demain à un transhumanisme sans éthique. Le législateur doit être prudent car tout ce qui est possible n'est pas souhaitable.

Il faut mettre un terme dès maintenant à cette pratique qui laisse présager pour demain toutes les dérives possibles et imaginables sous prétexte de progrès techniques et de projets scientifiques.